



SNUipp 68-FSU

19 bd Wallach 68100 MULHOUSE

Tel: 03 89 54 92 58 E-mail : snu68@snuipp.fr

Lundi 28 juin 2010

Si vous rencontrez des difficultés à la lecture du mail, consultez-le en cliquant sur le lien suivant : <http://68.snuipp.fr/spip.php?article1556>
si le fichier ne s'ouvre pas : copiez le lien et collez-le dans le navigateur de votre ordinateur.

SOMMAIRE

- 1) Le bulletin d'adhésion du SNUipp 68 pour l'année 2010-2011.**
- 2) Préparation du 2ème mouvement 2010 / les propositions de l'IA avec les barèmes.**
- 3) CAPD du 29-30 juin 2010 : inéats-exéats et accès à la Hors-classe**
- 4) URGENT : remise en cause des droits à retraite pour les mères de trois enfants.**
- 5) URGENT/attention : RETRAITES SERVICES ACTIFS.**
- 6) Fonctionnaires : gel des salaires pour 4 ans.**
- 7) Carton rouge à France Inter !!**

1) Le bulletin d'adhésion du SNUipp 68 pour l'année 2010-2011.

TOUS ENSEMBLE, PLUS FORTS, pour défendre l'école publique et nos droits.

N'hésitez-plus, syndiquez-vous au SNUipp du Haut-Rhin !

[Le nouveau bulletin de syndicalisation pour l'année 2010-2011 est en ligne](#)

RAPPEL : 66% de la cotisation syndicale peut être déduite des impôts.

2) Préparation du 2ème mouvement 2010 / les propositions de l'IA avec les barèmes.

Les délégués du personnel du SNUipp ont travaillé d'arrache-pied pour fournir aux collègues un document de qualité avec les propositions d'affectation de la phase informatique. Le SNUipp y a intégré le barème afin que les collègues puissent vérifier la justesse des affectations.

- [Le document des propositions d'affectation faites par l'IA \(à imprimer\)](#)

Lors de la CAPD du 29 et 30 juin, les 270 collègues restés sans postes à l'issue de la phase informatique du 2^{ème} mouvement (dont une cinquantaine de PE2) seront nommés de manière manuelle sur les postes vacants de la phase informatique. Parmi eux, près d'une centaine de collègues seront nommés à la rentrée en surnombre à la disposition d'un IEN (pour faire des remplacements dans une circonscription en attendant qu'un poste se libère).

Pour aider les collègues qui passent en phase manuelle, le SNUipp met à leur disposition une fiche de vœux syndicale afin de les soutenir en séance. Les collègues peuvent aussi nous envoyer la liste des 14 vœux de zone qu'ils ont envoyés à l'IA lors du 1^{er} mouvement.

- [Fiche de vœux syndicale à renvoyer au SNUipp avant le mardi 29 juin matin.](#)

Les affectations définitives seront connues après la tenue de la CAPD de mardi 29 et mercredi 30 juin 2010.

Les résultats seront mis en ligne sur notre site à la fin de la CAPD mercredi.

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le barème pour le mouvement 2010 : [LE FICHER](#) avec toutes les explications sur le barème 2010.

3) CAPD du 29-30 juin 2010 : inéats-exéats et accès à la Hors-classe

La CAPD du 29-30 juin 2010 validera également :

- des inéats-exéats
- les accès à la Hors-classe

Les résultats seront mis sur notre site internet dès la fin de la CAPD.

4) URGENT : remise en cause des droits à retraite pour les mères de trois enfants.

Le projet de loi de réforme des retraites rendu public le 17 juin sera discuté en Conseil des Ministres le 13 juillet 2010. L'article 18 précise les modalités de suppression du dispositif de retraite anticipée pour les mères de trois enfants.

1/ Le droit serait supprimé pour les fonctionnaires qui n'auront pas rempli les conditions (15 années de service, 3 enfants sous les conditions d'interruption prévues à l'article R 37 du code des pensions) avant **le 1er janvier 2012**.

2/ Le droit de départ anticipé sera maintenu pour les collègues qui remplissent ces conditions avant le 1er janvier 2012 mais selon deux cas de figure :

- Si la demande de mise à la retraite parvient à l'administration avant le 13 juillet 2010, les modalités de calcul sont celles de l'année où la collègue a rempli les deux conditions, 15 ans de service et 3 enfants.

- Si la demande de mise à la retraite parvient après le 13 juillet 2010, les modalités de calcul (décote, taux d'annuité...) sont celles de l'année où la collègue aurait atteint l'âge légal de départ selon la nouvelle loi (par exemple 57 ans si elle est institutrice et née après le 1er janvier 1961).

Illustration : Fabienne, ancienne institutrice, née en 1962, avec 15 ans de service actifs, et 3 enfants en 2000.

- Elle a demandé avant le 13 juillet 2010 à prendre sa retraite anticipée à compter du 1er septembre 2010. Les paramètres sont ceux en vigueur avant la réforme de 2003, son taux de liquidation est donc égal à 25 annuités x 2 % du traitement des 6 derniers mois, soit 50 %.

- Elle décide de prolonger un an et dépose sa demande après le 13 juillet 2010. Elle aurait 57 ans en 2019. Ce sont les paramètres de cette année là qui s'appliqueront. Elle subira donc la totalité de la décote et le taux d'annuité en vigueur en 2019. Son taux de liquidation passe à 37,5 % !

Pour bénéficier d'une pension déterminée selon les anciennes modalités (2% par annuité pour celles qui avaient 3 enfants et 15 ans de service au 31/12/2003), **la demande devra donc être déposée impérativement avant le 13 juillet 2010**.

En théorie, selon l'article D1 du code des pensions, la demande d'admission à la retraite doit être adressée par la voie hiérarchique, **au moins six mois avant la date à laquelle il souhaite cesser son activité**. Il en est accusé réception. Pour demander sa mise à la retraite au 31 décembre 2010, il faut donc avoir adressé sa demande avant le 1er juillet. Le SNUipp intervient auprès du ministère pour que les collègues puissent partir dès le 1er septembre 2010 si c'est leur choix, compte-tenu de la nouvelle réforme. Nous conseillons aux collègues de faire leur demande en ce sens. Si la radiation des

cadres est une décision irréversible, **une demande de départ peut toujours être annulée jusqu'à cette date**, si le gouvernement recule sur sa réforme inique des retraites.

5) URGENT/attention : RETRAITES SERVICES ACTIFS.

Tous les professeurs des écoles anciens instituteurs qui ont entre 15 et 17 années de services actifs perdraient le bénéfice du départ à 55 ans, de l'annulation de la décote à 60 ans et des modalités de calcul de leur pension à 55 ans.

[LIRE LA SUITE](#)

6) Fonctionnaires : gel des salaires pour 4 ans.

Lors d'une réunion de négociation le gouvernement a confirmé que le gouvernement n'avait toujours pas pris de décision quant à la revalorisation de la valeur du point d'indice de 0,5 % prévue pour le 1^{er} juillet 2010 !

Il a précisé que le gouvernement émettait l'hypothèse d'un gel de la valeur du point d'indice pour 2011, 2012 et 2013 dans un contexte de réduction des finances publiques.

Il nous informe qu'une nouvelle réunion est prévue aux alentours du 1^{er} juillet 2010.

La stagnation du point d'indice à sa valeur actuelle, ce jusqu'en 2013 inclus, provoquerait une chute sans précédent du pouvoir d'achat de tous les personnels. Celle-ci serait en outre encore aggravée par l'augmentation annoncée des cotisations retraites des fonctionnaires.

Une telle perspective est inacceptable ! D'autant qu'elle s'ajoute au projet de réforme des retraites très dure notamment à l'encontre des fonctionnaires.

Les organisations syndicales ont d'ores et déjà prévu de se revoir pour examiner les suites à donner à l'attitude méprisante du gouvernement à l'égard des fonctionnaires et agents publics.

7) Carton rouge à France Inter !!

A France Inter, radio de service public (dont le directeur est nommé par l'Élysée) l'humour a été expulsé de la grille de rentrée.

Stéphane GUILLON et Didier PORTE sont « remerciés » comme on dit...

Ecoutez la [dernière chronique de Stéphane GUILLON](#) sur notre site.

Merci de diffuser ce mail à tous les collègues de votre école.

Salutations syndicales.

Consultez notre site départemental: <http://68.snuipp.fr>